



demande de départ en congé

Par **lavandou**, le **27/11/2008** à **20:08**

Dans entreprise de moins de 15 salariés, le personnel fait ses demandes de congés oralement et sauf exception, l'employeur accepte.

Nous sommes deux à avoir demandé de prendre nos congés en janvier prochain depuis plusieurs mois. Nous avons indiqué les dates par écrit pour confirmé. Lettre remise dans notre dossier. Nous avons confirmé verbalement ces dates il y a plus d'un mois. Accord verbal de l'employeur Nous avons acheté nos billets d'avion. Est-ce qu'on doit rappeler ces dates par écrit à l'employeur par envoi par la poste en recommandé avec accusé de réception ?

Et si il refuse , que doit-on faire ?